

**2025\_24**

**Extrait du Registre  
des  
Délibérations du Bureau  
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude.**

---

**Séance du 12 décembre 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 17 h 30, le Bureau du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en première séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 18

Nombre de délégués présents ou représentés : 10

Date de convocation du Comité Syndical : 03 décembre 2025.

Présents :

Jean-Régis GUICHOU (Carcassonne Agglo), André AMAT (Communauté de Communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de Communes du Limouxin), Gérard BERTELLI (Communauté de Communes du Limouxin), Jean-Louis CARBONNEL (Communauté de Communes du Limouxin), Alain COSTES (Communauté de Communes du Limouxin), Gérard CHAUMOND (Communauté de Communes du Limouxin), Pierre DURAND (Communauté de Communes du Limouxin), Christian ARAGOU (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), David FERNANDEZ (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : Barbara Marzec et Sabrina MOREL secrétaires du SMAH HVA, Jérôme DEFROIDMONT directeur adjoint technique et Robin DUBRAY technicien du SMMAR.

Gérard BERTELLI a été élu secrétaire de séance.

2025\_24

**Syndicat Mixte  
D'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Bureau du 12 décembre 2025**

**Objet de la délibération :**

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES AUPRES DE  
LA S.M.A.C.L.**

Monsieur le Président explique que les contrats d'assurance du Syndicat arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Un courrier a été adressé en juillet 2025 à l'assureur actuel du Syndicat, à savoir la SMACL, à ce sujet.

Suite à leur proposition, le tableau ci-dessous récapitule les produits contractés actuellement auprès de la SMACL et les produits et tarifs proposés pour le renouvellement de contrat.

Produits	Niveau de franchise par produits	Cotisations annuelles actuelles TTC	Cotisations annuelles TTC nouveaux contrats
<b>Garantie Responsabilité civile/ Défense Recours</b>	Sans franchise hors options	8 413,29 €	8 415,68 €
<b>Protection Juridique (Juripacte)</b>	Sans franchise	Aucune	1 401,07 €
<b>Protection fonctionnelle (Promut)</b>	Sans franchise	79,20 €	81,49 €

Après avoir délibéré, le Bureau syndical à l'unanimité des voix,

**DECIDE**

**D'ACCEPTER** le renouvellement et la souscription aux contrats d'assurances,

- Garantie Responsabilité civile/ Défense Recours
- Protection Juridique (Juripacte)
- Protection fonctionnelle (Promut).

Monsieur le Président prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.



**Le Président du Syndicat Mixte  
d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude,**